

A7 HYDRO
Société par actions simplifiée au capital de 11 500 euros
Siège social : 3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT
26140 ST RAMBERT D'ALBON
934 483 686 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
DU 25 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 25 Juin,
A 11 heures,

Les associés de la société A7 HYDRO se sont réunis conformément aux statuts.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que les statuts permettent la nomination de plusieurs Directeurs Généraux.

PREMIERE RÉOLUTION

Les associés décident de nommer, à compter du 1er juillet 2026, Monsieur Dorian PAYEN en qualité de troisième Directeur Général.

Résultat des votes :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

DEUXIEME RÉOLUTION

Les associés confirment que les mandats de Monsieur Roger RODRIGUEZ et Monsieur Gilles SENECLIZE demeurent inchangés.

Résultat des votes :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

TROISIEME RÉOLUTION

Monsieur Dorian PAYEN exercera les pouvoirs prévus à l'article 18 des statuts et représentera la Société à l'égard des tiers.

Résultat des votes :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

A7 HYDRO
Société par actions simplifiée au capital de 11 500 euros
Siège social : 3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT
26140 ST RAMBERT D'ALBON
934 483 686 RCS ROMANS SUR ISERE

QUATRIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités.

Résultat des votes :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Fait à Saint-Rambert-d'Albon, le 25/06/2026

Le président,

Patrice PERICARD

